



Eaux urbaines résiduaires: l'amélioration de la collecte et du traitement dans l'ensemble de l'UE contribue à réduire la pollution de l'environnement

Bruxelles, le 10 septembre 2020

La Commission a publié aujourd'hui le [10^e rapport concernant la mise en œuvre](#) de la [directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires](#), qui fait état d'une amélioration globale de la collecte et du traitement des eaux résiduaires dans les villes d'Europe, tout en mettant en évidence des niveaux de réussite différents selon les États membres. Le rapport s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par la Commission pour atteindre l'objectif «zéro pollution» et vient en amont de la stratégie relative aux substances chimiques qui sera adoptée dans les semaines à venir.

Il ressort du 10^e rapport concernant la mise en œuvre de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires que les taux de conformité avec les règles de l'UE en matière de collecte et de traitement des eaux résiduaires sont élevés et ont augmenté par rapport à la période de référence précédente. Cela contribue à prévenir la pollution de l'environnement. Si la tendance reste positive, la directive n'est toutefois pas encore pleinement respectée. Le financement et la planification restent les principaux défis que doit relever le secteur des services liés à l'eau.

Le commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche, M. **Virginijus Sinkevičius**, a déclaré à cet égard: *«Ce rapport confirme que la collecte et le traitement des eaux résiduaires s'améliorent dans toute l'UE. Les règles de l'UE ont joué un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité des cours d'eau, des lacs et des mers de notre continent et ont eu une incidence bénéfique sur la santé des citoyens européens et sur leur qualité de vie. Toutefois, les progrès n'ont pas été réalisés de manière homogène et, dans certains États membres de l'UE, les infrastructures de traitement des eaux résiduaires nécessitent une meilleure planification et des financements plus importants. Nous allons à présent faire tout ce qui est en notre pouvoir pour stimuler l'innovation et la réalisation de nouveaux investissements dans les infrastructures environnementales partout en Europe.»*

Le rapport indique que 95 % des eaux résiduaires de l'UE sont collectées et que 88 % sont traitées par un procédé biologique. Si la tendance est positive, il reste toutefois encore beaucoup à faire: 1 % des eaux urbaines résiduaires ne sont toujours pas collectées et plus de 6 % ne font pas l'objet d'un traitement suffisant pour satisfaire aux normes de traitement biologique secondaire. Dans un grand nombre d'États membres, le niveau actuel des investissements est trop faible pour que la directive puisse être respectée et qu'elle continue de l'être à long terme, plusieurs villes de l'UE devant encore construire ou moderniser leurs infrastructures de collecte des eaux résiduaires et mettre sur pied des installations de traitement modernes.

Une [étude de l'OCDE](#) récemment publiée donne à l'Union européenne une image claire des lacunes en matière d'investissement. La Commission collaborera avec les États membres concernés pour qu'ils tirent le meilleur parti des possibilités offertes par le nouveau cadre financier pluriannuel et le plan de relance pour l'Europe en faisant du traitement de l'eau et de l'assainissement une priorité absolue.

Le rapport couvre plus de 23 500 villes de l'UE relevant du champ d'application de la directive, où la population et l'industrie produisent une quantité d'eaux résiduaires de plus de 610 millions équivalents habitants chaque année. Cela représente environ 490 millions de baignoires d'eaux résiduaires par jour.

Contexte

La [directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires](#) impose aux États membres de veiller à ce que leurs villes et localités collectent et traitent convenablement les eaux résiduaires. Les eaux résiduaires non traitées peuvent être contaminées par des produits chimiques, des bactéries et des virus dangereux et présentent donc un risque pour la santé humaine. Ces eaux contiennent également des nutriments tels que l'azote et le phosphore susceptibles de nuire aux réserves d'eau douce et au milieu marin en favorisant la prolifération d'algues qui étouffent les autres formes de vie, un phénomène appelé «eutrophisation». Une [évaluation de la directive](#) a été publiée en 2019, qui a

conclu que, dans l'ensemble, elle était adaptée à son objectif, mais qu'elle pouvait encore être améliorée.

Prochaines étapes

La Commission a lancé une analyse d'impact afin d'évaluer différentes solutions possibles pour moderniser la directive. Il s'agit, entre autres, de trouver des moyens de lutter contre les nouveaux contaminants préoccupants, tels que les produits pharmaceutiques et les microplastiques, et d'examiner si une surveillance régulière des eaux résiduaires peut améliorer la préparation de l'UE à la gestion de la pandémie de COVID-19 ou de maladies similaires. Cette analyse d'impact supposera un important travail de consultation des parties prenantes concernées.

Pour en savoir plus

[Questions et réponses](#) sur les eaux urbaines résiduaires: 10^e rapport concernant la mise en œuvre

[10^e rapport concernant la mise en œuvre de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires](#)

[Traitement des eaux urbaines résiduaires en Europe – Indicateurs](#)

IP/20/1563

Personnes de contact pour la presse:

[Vivian LOONELA](#) (+32 2 296 67 12)

[Stoycheva Daniela](#) (+32 2 295 36 64)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)